

Charte facture fournisseurs

Cette charte s'applique aux entités
juridiques suivantes :

**Air Liquide
advanced Technologies**

2, rue de Clémencière – BP 15
38360 Sassenage
E-mail : fralat-invoice@airliquide.com

**Air Liquide
Biogas International**

2, rue de Clémencière – BP 15
38360 Sassenage
E-mail : fralab-invoice@airliquide.com

**Air Liquide
Cryogenic Services**

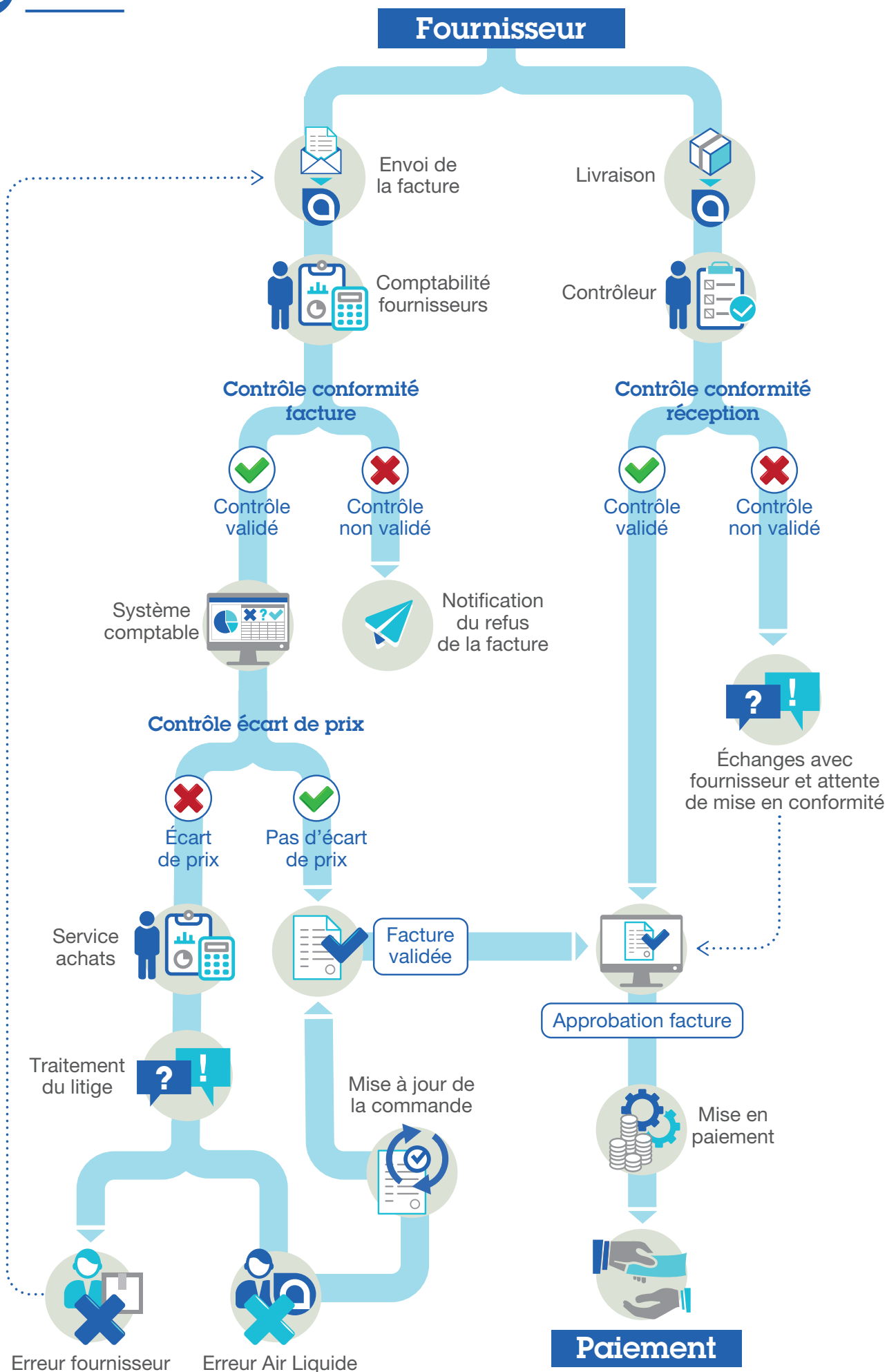
2, rue de Clémencière – BP 15
38360 Sassenage

**Air Liquide
Electronics Systems**

8 Rue des Méridiens
38130 Echirolles
E-mail : frales-invoice@airliquide.com



Processus de traitement d'une facture fournisseur



Adresse d'envoi des factures

Les factures, quel que soit le support utilisé, doivent obligatoirement être adressées au service Comptabilité Fournisseur. Les factures ne doivent jamais être envoyées directement à des personnes en particuliers.

Cela n'a pour conséquence que de ralentir le temps de traitement.

Pour les factures papier, se référer aux adresses postales de chaque entité indiquées en première page tout en précisant "Service compatibilité fournisseurs" afin de faciliter leur aiguillage.

Pour les factures dématérialisées, se référer aux adresses e-mail de chaque entité indiquées en première page.

En cas de questions sur la commande ou la facture, merci de contacter soit directement votre interlocuteur Achats soit le service Comptabilité Fournisseur en adressant un mail à :

- Air Liquide advanced Technologies : fralat-supplier@airliquide.com
- Air Liquide Biogas International : suppliers-alab@airliquide.com
- Air Liquide Electronics Systems : fralat-suppliers-ales@airliquide.com
- Air Liquide Cryogenic Services : suppliers-alcs@airliquide.com

Présentation de la facture

Factures papier



- Papier de bonne qualité
- Format A4
- Recto-verso possible
- Un seul exemplaire suffit
- Pas d'agrafe

Factures dématérialisées



- Format PDF
- Non modifiables



Contenu de la facture

Caractéristiques de la facture

Éléments requis	Commentaire
Nom ou dénomination sociale de l'entreprise émettrice et adresse du siège social (et non de l'établissement)	
Forme juridique et capital	
Numéro SIREN et RCS suivi du nom de la ville du greffe	Données d'identification propres à la France.
Numéro de TVA intracommunautaire	Données d'identification propres à l'Union Européenne.
Nom, numéro de téléphone et de télécopie d'un correspondant à joindre en cas de problème.	Coordonnées pouvant se révéler indispensables en cas de difficulté pour traiter la facture.
Coordonnées bancaires.	Coordonnées pouvant se révéler indispensables si elles sont incorrectes dans la base fournisseur. S'il y a contrat d'affacturage, indiquer impérativement les coordonnées du factor et la date du contrat.
Type de la pièce	Facture, avoir ou facture d'acompte.
Numéro de facture	Numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue.
Date de facture	Date d'émission de la facture.
Date de règlement	Date à laquelle le règlement doit intervenir. Doit être en concordance avec la commande.
Origine de la facture	Pays d'origine du matériel au niveau de la ligne facture, si plusieurs fournitures facturées et de plusieurs origines facturés.
Référence du bon de commande ou du devis	Référence obligatoire et indispensable pour le traitement de la facture.
Référence et désignation claire du matériel ou de la prestation du bon de commande ou du devis	L'objet facturé doit être clairement désigné et en aucun cas il ne peut s'agir que d'un code ou d'une référence de code-article. Indiquer la nomenclature douanière et le poids pour chaque article si applicable.
Numéro du bordereau de livraison	Élément obligatoire. Il est indispensable au traitement de la facture en cas de livraisons répétitives et fréquentes sur un même article.
Quantité facturée	<ul style="list-style-type: none">• Donnée obligatoire.• Quantité conforme à la commande.
Prix unitaire hors TVA	Prix unitaire dans la devise de facturation.
Devise de facturation	Donnée obligatoire. Elle doit être impérativement la même que la devise de commande, sinon rejet de la facture.
Incoterm (selon ICC2010) de livraison	Doit être en concordance avec le bon de commande.
Régime de TVA	<ul style="list-style-type: none">• Classification internationale.• Élément obligatoire en cas d'achat à l'étranger, car indispensable à l'établissement de la Déclaration d'Échange de Biens (DEB) ou déclaration d'importation d'un pays tiers.
Montant total HT par taux de TVA	En cas de transmission d'éléments distincts assujettis à des taux de TVA différents, le sous-total auquel appliquer chaque taux de TVA doit apparaître clairement.
Pénalités de retard au taux de X % annuels	Mention obligatoire au regard du code de commerce et de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME, si fournisseur français) et la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE, si fournisseur de l'Union Européenne).



Facture d'acompte

Dans le cas où la commande prévoit le versement d'un ou plusieurs acomptes, le processus de validation sera différent. Lorsque l'entité Air Liquide accorde un/des acompte/s sur commandes, les services comptables attendent alors des factures d'acompte respectant un certain formalisme et une facture dite définitive.

Pour être recevable, la facture d'acompte doit respecter le formalisme suivant :

- Faire clairement référence au terme "Acompte" en entête ou dans son libellé,
- Contenir le montant à payer tel qu'indiqué dans la commande,
- Respecter les règles de TVA en vigueur,
- Être accompagnée de l'original de la garantie bancaire le cas échéant.

La facture définitive doit répondre au formalisme des autres factures avec en plus le montant des acomptes versées antérieurement en déduction du net à payer.



Avoir

L'avoir doit indiquer le numéro de facture à corriger ou annuler.

Il doit respecter les même règles que la facture et doit comporter les mentions obligatoires à toutes factures.